



**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION AU PROGRAMME
« SENIORS EN VACANCES »**

**CENTRE DE VACANCES MILEADE PORT-BARCARES
DU SAMEDI 28 SEPTEMBRE AU SAMEDI 05 OCTOBRE 2024**

MERCI DE REMPLIR TOUS LES CHAMPS DU FORMULAIRE

1. ETAT CIVIL ET COORDONNEES

Mme ou M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville et code postal :

N° Téléphone Fixe :

N° Téléphone Mobile :

Mail :

2. SITUATION

Vous êtes retraité(e) : Oui Non

Vous êtes : Marié(e) Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e)

Vous êtes en situation de handicap : Oui Non

Vous avez bénéficié au cours de l'année 2024 d'aide aux vacances financée par l'ANCV : Oui Non

Vous êtes ressortissant de :

- La CARSAT : Oui Non

Vous fréquentez une structure de la Ville : Oui Non



Si oui, merci de préciser le nom de votre structure ci-dessous :

Club Seniors :	Résidence autonomie :	Atelier :
----------------	-----------------------	-----------

Avez-vous déjà participé depuis 2019 à un séjour « seniors en vacances » avec la Ville de Bordeaux ?

Oui Non

Si oui merci d'indiquer le ou lesquels : Luz-Saint-Sauveur Gruissan La Grande-Motte

3. COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour s'élève à 461€ pour les personnes non éligibles à l'aide ANCV.

Le coût du séjour s'élève à 259€ pour les personnes éligibles à l'aide ANCV.

L'aide financière de l'ANCV d'un montant de 202 € par personne est possible et **est calculée en fonction du dernier avis d'imposition et du nombre de part du foyer comme ce qui suit :**

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15 991	21 380	26 768	32 157	37 545	42 934	48 322	53 711	59 099	64 488	69 876
- couple marié ou pacsé	-	-	30 186	35 575	40 963	46 352	51 740	57 129	62 517	67 906	73 294

Exemple : Une personne seule ayant un revenu net imposable en dessous de 15991€ sur l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) sera éligible à l'aide ANCV. Au-dessus de ce revenu, la tarification de 461 € sera appliquée.

Il faut également :

- ne pas avoir déjà bénéficié au cours de la même année civile de l'aide financière de l'ANCV ou d'un autre dispositif d'aide au départ en vacances financé par l'ANCV

4. DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR AVANT LE 31 MAI 2024

- Votre dernier avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) recto/verso
- En cas de passage à la retraite récent (moins d'1an), une attestation de la caisse de retraite justifiant l'ouverture des droits à la retraite.
- Une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité : carte d'identité nationale, passeport, acte de naissance...
- L'avis médical ci-joint complété par votre médecin traitant (coordonnées lisibles)
- Votre attestation de responsabilité civile pour l'année en cours
- Une photo d'identité récente (qui vous sera retournée sur demande)



- Les coordonnées d'une personne de confiance à contacter en cas d'urgence (nom, prénom, fixe et/ou portable)
- Si vous êtes en situation de handicap, joindre une copie de votre carte d'invalidité, de votre notification de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1 LE TYPE D'HEBERGEMENT SOUHAITE :

Séjour en couple :

Je souhaite partager l'hébergement avec :

Mme M.

Nom : Prénom :

Séjour en binôme : les personnes seront amenées à partager un appartement avec un autre vacancier du groupe de Bordeaux (salon et la salle d'eau communs mais les 2 chambres seront séparées).

Je souhaite partager l'hébergement, dans la mesure du possible, avec (facultatif) :

Mme M.

Nom : Prénom :

L'attribution des chambres sera réalisée en fonction des disponibilités du centre de vacances.
Il n'y aura pas de possibilité de chambre individuelle.

5.2 BESOINS SPECIFIQUES

Pour des raisons médicales, avez-vous besoin d'un réfrigérateur : Oui Non

Avez-vous un régime alimentaire particulier (allergies, régime sans sel, sans porc...) Oui Non

Si oui, lequel ?

5.3 VISITES PROGRAMMEES

En raison du nombre de vacanciers bordelais, les visites peuvent être organisées en deux groupes.

Si vous souhaitez faire partie du même groupe de visite qu'une personne en particulier, merci de bien vouloir nous en informer :

Mme M.



Nom : Prénom :

VOUS SEREZ INFORMES DEBUT JUILLET de votre inscription définitive ou de votre inscription en liste d'attente pour la participation à ce séjour à la suite de la commission d'attribution qui se tiendra fin juin 2024. Pour information, la priorité est donnée aux séniors Bordelais n'ayant jamais participé au séjour.

6. CONTRAT D'ANNULATION : CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'OPERATEUR MILEADE ET ASSURANCE

Annulation du fait du participant

Toute annulation totale ou partielle entraîne les frais suivants :

Plus de 60 jours avant la date du début du séjour : 15 % du montant de la réservation annulée sera due

Entre 60 jours et 31 jours : 30 % du montant de la réservation annulée sera due

Entre 30 jours et 16 jours : 60 % du montant de la réservation annulée sera due

Entre 15 jours et 8 jours : 80 % du montant de la réservation annulée sera due

Moins de 8 jours avant la date du début du séjour ou en cas de non-présentation : 100 % du montant de la réservation annulée sera due

7. DROIT D'INFORMATION DES BENEFICIAIRES

« Les informations collectées par la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux directement auprès de vous, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en Vacances. Ce traitement se fonde sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination des services habilités de la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux et de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction. Ces données seront conservées pendant 5 ans suivant leurs collectes, 10 ans concernant des documents comptables. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit au retrait du consentement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits ou solliciter de plus amples informations concernant ce traitement, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : ANCV, Délégué à la protection des données, 36 boulevard Henri Bergson, 95201 Sarcelles cedex. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ».

Je confirme avoir lu et pris connaissance de l'encadré ci-dessus concernant le traitement de mes données

Fait à :

Le / / 2024

Signature du demandeur

